



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A:
RCMP-GRC**

Bid Receiving/Réception des soumissions
RCMP H Division HQ
Procurement and Material Management
80 Garland Ave, Mailstop H-066
Dartmouth, NS B3B 0J8
Fax : 902-426-7136

All persons delivering mail, parcels and bids to the Mail Parcel and Screening Facility will be asked to provide government photo identification and a contact number as part of an enhanced security protocol.

Dans le cadre d'un protocole de sécurité amélioré, toute personne qui livre le courrier, les paquets et les soumissions à l'installation d'inspection du courrier et des colis devra désormais présenter une carte d'identité avec photo émise par le gouvernement et un numéro de téléphone.

REQUEST FOR PROPOSAL

DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal to: Royal Canadian Mounted Police

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition aux: Gendarmerie royale du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments – Commentaires

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE RELATIVE À LA SÉCURITÉ

Title-Sujet Services de génie et d'architecture – Nouveau IGC de Marystown, T.-N.-L.		Date 24 août 2020
Solicitation No. – N° de l'invitation M4500-1-1043 **modification 003**		
Client Reference No. - No. De Référence du Client		
Solicitation Closes –L'invitation prend fin		
At/à: 14:00HRS		ADT(Atlantic Daylight Time) HAA (heure avancée de l'atlantic)
On/le:	10 Septembre, 2020	
Delivery - Livraison See herein — Voir aux présentes	Taxes - Taxes See herein — Voir aux présentes	Duty – Droits See herein — Voir aux présentes
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Enquiries to - Adresser toute demande de renseignements à Jeff.lockyer@rcmp-grc.gc.ca		
Telephone No. – N° de téléphone 902-720-5108	Facsimile No. – N° de télécopieur : 902-426-7136	
Delivery Required - Livraison exigée: See herein — Voir aux présentes	Delivery Offered - Livraison proposée	
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:		
Telephone No. – N° de téléphone	Facsimile No. – N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



La modification no 3 à la Demande de propositions est faite pour répondre aux questions/demandes de clarification soumises par un ou des soumissionnaires possibles.

Question 1

À la section DP 4.17.2 de l'Annexe A, on demande des estimations des coûts de fonctionnement, d'entretien et du cycle de vie. Cela semble excessif pour un projet de cette envergure. Veuillez confirmer que ces estimations sont obligatoires.

Réponse 1

Cette exigence s'applique seulement si une démarche d'ingénierie de la valeur est nécessaire dans le cadre du projet après l'attribution du contrat.

Question 2

En ce qui concerne la section DP 4.18 de l'Annexe A, nous recommandons qu'une allocation soit indiquée pour l'essai des matériaux. Est-ce que l'Annexe pourrait être révisée en conséquence?

Réponse 2

Un prix ferme pour l'essai des matériaux est obligatoire.

Question 3

À la section DP 4.20 de l'Annexe A, concernant le rôle du spécialiste de la transmission sonore/l'acoustique, la section semble stipuler que le spécialiste doit superviser les tests effectués par l'entrepreneur général et que le spécialiste doit effectuer ses propres tests. Veuillez fournir des précisions.

Réponse 3

La section 4.20.1 porte sur les travaux effectués à l'étape de la conception. La section 4.20.2 porte sur les tests effectués par l'entrepreneur général et supervisés par le spécialiste. La section 4.20.3 exige que le spécialiste analyse les données fournies par l'entrepreneur et produise un rapport final faisant état du degré de confidentialité verbale et des résultats de l'ASTC. Aucun test ne doit être effectué par le spécialiste de l'acoustique.

Question 4

À la section SR 1.2.4. de l'Annexe A, on exige ce qui suit : « Fournir des études géotechniques et des levés topographiques ». Ce travail est normalement effectué en dehors du contrat passé avec l'expert-conseil. Serait-il possible de réviser le document pour exiger une allocation pour ce service ou pour l'enlever de la portée des travaux, de sorte que le propriétaire obtienne les services directement?

Réponse 4

Indiquer le prix des études géotechniques et des levés topographiques.



Question 5

Pour la Demande de propositions relative à Marystown, il semble que le prix représente 35% de la cotation, ce qui fait qu'il s'agit essentiellement d'un processus de sélection fondé sur le prix et pas un processus de sélection fondée sur la qualité. Nous constatons que la GRC a publié d'autres demandes de propositions semblables en Saskatchewan et en Colombie-Britannique où le prix représente seulement 20% et 10% de la cotation respectivement. Nous demandons que la GRC réduise l'importance accordée au prix pour qu'il représente au plus 20% de la cotation.

Réponse 5

Nous croyons qu'une cotation fondée sur un ratio de 35% pour le prix et de 65% pour la qualité représente un bon équilibre entre l'expérience de qualité et un prix de qualité.

Question 6

Dans la section 2.1.2 et le tableau 3.1.1. de l'Énoncé de projet, il semble y avoir une incohérence concernant la superficie. Veuillez préciser si la superficie utilisable totale ou la superficie brute totale est de 1 034 mètres carrés.

Réponse 6

La superficie totale brute est de 1 034 mètres carrés.

Question 7

Est-ce que la zone sécurisée du projet comprend un garage d'entrée des détenus / des cellules de prison?

Réponse 7

Oui

Question 8

Sommes-nous obligés d'avoir un expert-conseil en audiovisuel/technologies de l'information?

Réponse 8

Non

Question 9

Sommes-nous obligés d'avoir un expert-conseil en sécurité?

Réponse 9

Non



Question 10

Est-ce que les projets donnés en référence par les sous-experts-conseils doivent être des projets livrés à la GRC? Ou est-ce qu'ils peuvent être des projets semblables livrés à un autre client?

Réponse 10

Projets antérieurs terminés à la GRC.

*** Toutes les autres modalités demeurent inchangées.**